

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 36 [i.e. 37]

**Artikel:** Lausanne, 7 septembre 1878  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184840>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 7 Septembre 1878.

Le curieux récit qu'on va lire est tiré d'une communication faite au *Bulletin de la Société médicale de la Suisse romande*, par M. le Dr Dufour, médecin de l'Asile des aveugles, à Lausanne.

« Dans un village du canton de Vaud, les habitants d'une maison découvrirent, en avril dernier, qu'une famille de chouettes avait élu domicile sous le même toit qu'eux. Il y avait un trou dans le mur au-dessous du pignon, et ces oiseaux y établirent leur nid. C'était la première année où ils nichaient dans cette muraille et le trou pouvait être à une vingtaine de pieds du sol environ.

Après avoir vu entrer et sortir quelquefois les oiseaux, un jeune agriculteur et trois ou quatre de ses amis résolurent d'aller examiner la nichée.

Un dimanche de mai, vers la fin de l'après-midi, ils appliquèrent l'échelle contre la muraille ; à ce moment l'oiseau s'envola, et nos jeunes curieux purent aller à tour de rôle en haut de l'échelle voir la nichée des chouettes. Ils trouvèrent plusieurs petits, tous très laids, qu'ils examinèrent, m'ont-ils dit, et qu'ils remirent consciencieusement dans le nid. Les père et mère ne paraissent pas s'être fâchés ce soir-là.

Le lendemain, lundi, le même jeune homme rentre entre 9 et 10 heures du soir avec son domestique, celui-ci marchant six à sept pas derrière celui-là. En passant près de la muraille en question, le maître entend un bruit d'ailes derrière lui et une violente exclamation du domestique. Celui-ci se tenait l'œil droit qui avait été assez violemment frappé. Il raconte que la chouette est descendue brusquement sur lui, qu'elle s'est campée avec les serres sur son menton, et d'un coup de bec lui a frappé l'œil droit.

Le coup, heureusement n'avait pas atteint le bulbe oculaire, et ne fut suivi d'aucune mutilation, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le domestique portait, en effet, outre une contusion de toute violence entre l'œil et le maxillaire, deux plaies saignantes au menton, qui marquaient à n'en pas douter l'empreinte des griffes de l'oiseau nocturne.

Pendant la nuit, le domestique ne put dormir, soit par la douleur, soit par l'obligation de remettre

constamment des compresses fraîches sur son œil. Il eut donc le temps de méditer sa vengeance, et dès le lendemain matin, la destruction du nid est décidée.

Cependant, le lendemain matin, à 5 heures, un cousin de notre jeune cultivateur passe là-devant et trouve les petits de la chouette au pied du mur. Ignorant l'attaque de la veille, il les prend, appuie l'échelle à la muraille et va les remettre dans le nid. Quelqu'un avait-il déniché ces petits, étaient-ils tombés eux-mêmes ou avaient-ils finalement été rejetés par leurs parents qui ne trouvaient plus d'intérêt à les soigner depuis qu'un œil humain avait pu aller constater leur laideur ? C'est ce que personne ne put dire. On ne peut pas savoir davantage à quel moment les petits étaient tombés, et personne n'avoua les avoir touchés. On voit quelquefois un homme à qui la vengeance a mis le couteau à la main, s'avancer derrière sa victime, la frapper... et reconnaître ensuite qu'il s'est trompé d'adresse. Morges a vu un fait pareil, il n'y a pas longtemps. La chouette aurait-elle fait de même ? Les petits étaient-ils déjà dénichés la veille au soir et le coup de bec de la mère arrivait-il simplement à un faux coupable ? C'est ce qu'il fut impossible de tirer au clair. Le domestique jure ses grands dieux n'avoir rien déniché, et au moment où il reçut le coup, avoir été innocent comme l'enfant qui vient de naître.

Le lendemain ce fut autre chose. La chouette était coupable peut-être de méchanceté, peut-être de simple maladresse ; son procès fut très vite instruit, et la suppression de toute cette engeance nocturne décidée dès le matin.

L'exécution eut lieu le mardi après-midi. Elle fut très simple. La mère était absente ou s'enfuit dès que l'échelle approcha. Le nid détruit, les petits tués, tout cela fut l'affaire d'un instant. Aussitôt après, les parents revinrent, montrèrent la plus vive agitation et voletèrent de l'arbre au toit voisin en faisant claquer leur bec et en criant jusqu'au soir. La mort des parents était résolue aussi, et pendant une heure ou deux notre jeune homme et ses amis essayèrent vainement d'atteindre ces oiseaux. Un fusil excellent et une bonne charge de grenaille était préparée ; malheureusement, dès qu'on mettait en joue un de ces oiseaux, il changeait prestement de place, et au bout d'une heure nos chasseurs étaient bredouille comme devant. Cependant les oiseaux ne

quittaient pas le voisinage des débris du nid et huit heures arrivaient, c'est-à-dire le crépuscule ou la nuit. Les amis impatientés s'en vont, laissant notre jeune homme seul et bien décidé à ne pas rentrer sans avoir lâché son coup de fusil. Encore quelques tentatives infructueuses, la nuit tombait.

Enfin la chouette se cache dans un petit massif de feuillage dans lequel le chasseur allait tirer au petit bonheur, lorsqu'il entend un violent battement d'ailes et de feuilles; l'animal traverse comme une flèche les 30 ou 40 pieds qui le séparaient de l'arbre, et M. F. reçoit un violent coup de bec en plein œil gauche, en même temps qu'il aperçoit en apparition rapide les deux gros yeux ronds de la chouette qui étaient sur son visage. Le choc et la douleur sont si violents que M. F. tombe à la renverse. L'oiseau s'était envolé et ne reparut que les jours suivants à de rares intervalles.

Le lendemain, après une nuit de souffrances, les deux blessés arrivèrent à Lausanne, le maître dans le char avec un bandeau sur l'œil gauche; le domestique conduisant, avec un bandeau sur l'œil droit.

Les lésions furent les suivantes: Le domestique présentait une violente contusion des tissus entre l'œil et le bord sous-orbitaire; tuméfaction des tissus sur ce bord osseux, sugillations étendues sous la peau, dans la paupière inférieure, et sous la conjonctive. L'œil, quoique rouge, est intact quant à ses fonctions. Dix à douze jours de compresses fraîches firent disparaître toute trace de cette lésion.

M. F., en revanche, avait été gravement lésé. Une plaie en L intéressait les deux tiers de la cornée dans le sens de la hauteur et l'autre tiers dans le sens de la largeur. Plaie déchirée, contuse, les bords très inégaux, entre lesquels pendent deux lambeaux d'iris qui sortent à la surface de l'œil. Chambre antérieure supprimée, iris déchiré, cristallin broyé en partie. Hémorragie enfin dans tous ces tissus.

De ce récit nous pouvons retenir en tout cas deux choses :

1° C'est que la chouette est un animal assez courageux pour ne pas craindre d'attaquer l'homme.

2° C'est que lorsqu'elle attaque, elle ne cherche que les yeux. Cette intention, ou cette tactique, si l'on veut, est manifeste par la concordance de nos deux accidents.

Il ne fut pas possible de savoir exactement à quelle espèce de chouette on avait à faire. Les oiseaux adultes ne purent être ni tués ni saisis, et on se figure aisément qu'après le second accident, la vie de ces oiseaux était ensorte mise à prix. Tout fut inutile. Ils s'écartèrent un peu du lieu de leurs exploits et ne reparurent qu'à de longs intervalles.

Un de nos amis nous transmet cette vieille poésie genevoise, qui ne brille, il est vrai, ni par la souplesse et l'élégance du vers, ni par la richesse de

la rime, mais dont le caractère comique et original ne peut manquer d'amuser nos lecteurs.

#### La leçon retenue.

Un hobereau des bords de la Dordogne,  
Autant vaudrait vous dire de Gascogne,  
Dans son castel, non loin de Périgueux,  
Vivait encore plus glorieux que gueux,  
Avec son chien, sa chatte et sa servante,  
Laquelle était une grande innocente,  
De dix-neuf ans, plus douce qu'un mouton,  
Mais pour le moins, aussi bête dit-on.  
De cent repas qu'en faisant sa tournée,  
Chez les voisins, cousins, oncles, neveux,  
Mons Brontignac attrapait dans l'année,  
Il s'acquittait de coutume avec deux,  
En combinant leur distance de sorte,  
Que le deuxième était, presque en entier,  
Recomposé des restes du premier,  
Ce qui rendait la dépense moins forte.  
Un jour — c'était, je crois, un jeudi gras, —  
Vers le milieu de ce fameux repas,  
Un maladroit, à qui la main échappe,  
Répand le plat de civet sur la nappe,  
La nappe unique; aussi peut-on juger  
Qu'il n'était pas aisé de la changer.  
Ce néanmoins payant d'effronterie,  
Le chevalier à sa servante crie :  
Une nappe à l'instant, Rose. — Eh ! mais,  
Dit celle-ci du ton le plus niais,  
Vous savez bien que vous n'en avez qu'une.  
— D'où viens-tu ? tombes-tu de la lune ?  
Avec ton air imbécile et demi ?  
Pour mon honneur il ferait beau te croire :  
Je n'en ai qu'une ici ; mais dans l'armoire  
N'en ai-je pas là-haut ? « Eh ! notre ami,  
Vous en auriez mille et mille en réserve,  
Qu'aucun de nous ne serait assez sot  
Pour consentir à croquer le marmot,  
En attendant qu'on desserve et resserve ;  
Laissez-nous donc finir *in statu quo*. »  
L'hôte joyeux d'entendre de l'écho,  
Cède et promet que la nappe gâtée,  
Puisqu'on le veut, ne sera point ôtée.  
Joyeusement le dîner se poursuit ;  
On ne quitta le patron qu'à minuit.  
Quand il fut seul avec sa chambrière,  
S'il la tança de la belle manière  
Vous le pensez : « Pécore ! étroit cerveau !  
Eh ! quoi, toujours me faire affront nouveau !  
Vint-on jamais dire, comme une buse,  
Que l'on n'a pas ce qu'on devrait avoir ;  
On réfléchit, on invente une excuse,  
Avec adresse on la fait recevoir ;  
Mauvais effet cesse pour bonne cause :  
Ainsi tantôt, quand je l'ai crié : « Rose,  
Une autre nappe ; » A l'instant il fallait  
Me riposter : « Vous savez bien qu'elle est  
A la lessive, ou trouver autre chose. »  
— « J'ai bien mal dit, j'ai tort, monsieur, c'est vrai,  
Je m'en repens, et je profiterai